Maurice

chiffres clés

• Superficie en milliers de km² :	2
• Population en milliers (2006) :	1 256
• PIB par habitant, valorisation dollars PPA (2006) :	14 519
• Espérance de vie (2006) :	72.8
• Taux d'analphabétisme (2006) :	15.6

Maurice

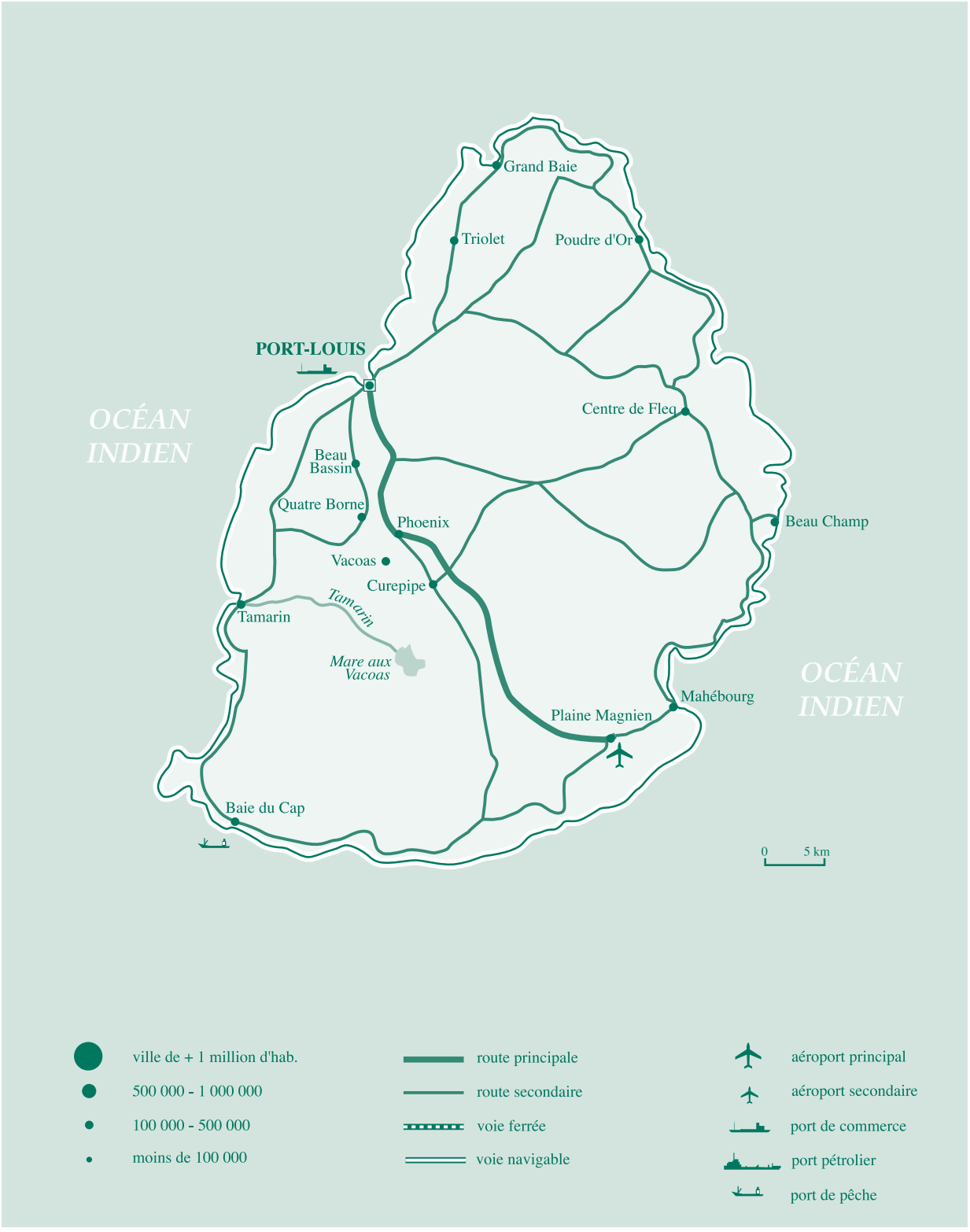
Grand Baie
Triolet
Poudre d'Or
PORT-LOUIS
OCÉAN INDIEN
Centre de Flacq
Beau Bassin
Quatre Borne
Phoenix
Beau Champ
Vacoas
Curepipe
Tamarin
Tamarin
Mare aux Vacoas
OCÉAN INDIEN
Mahébourg
Plaine Magnien
Baie du Cap
0 5 km
ville de + 1 million d'hab.
500 000 - 1 000 000
100 000 - 500 000
moins de 100 000
route principale
route secondaire
voie ferrée
voie navigable
aéroport principal
aéroport secondaire
port de commerce
port pétrolier
port de pêche

Maurice

MAURICE ACCOMPLIT DES PROGRÈS économiques considérables. Désormais classé parmi les pays à revenu intermédiaire, il doit sa réussite principalement à la production et à l'exportation de sucre et de textile. Il y est parvenu en combinant de bonnes politiques macro-économiques et structurelles, des investissements réguliers dans les infrastructures économiques et sociales, et un accès préférentiel au marché de l'Union européenne (UE), dans le cadre du Protocole sucre, ainsi qu'aux marchés mondiaux, avec l'Accord multifibres (AMF). Maurice a ainsi pu significativement avancer sur la voie des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Grâce à l'essor du tourisme et à une certaine reprise du textile, l'augmentation de son produit intérieur brut (PIB) est estimée à 3.9 pour cent en 2006, contre 1.2 pour cent en 2005. La croissance devrait respectivement s'accélérer à 5 et 5.4 pour cent en 2007 et 2008, les efforts de diversification de l'économie commençant à porter leurs fruits.

La croissance s'appuiera sur les réformes économiques et financières, mais les déficits tenaces des comptes courants imposent une augmentation des exportations.

Trois chocs sur les échanges extérieurs menacent le développement économique et social de Maurice. Le premier résulte de la fin de l'AMF, le 1er janvier 2005. Le deuxième tient à la décision de l'UE d'abaisser son prix garanti du sucre et, partant, de réduire de 36 pour cent le prix du sucre importé de Maurice sur la période 2006–09.

Figure 1 - Taux de croissance du PIB en volume et PIB par habitant
(dollars PPA à prix courants)

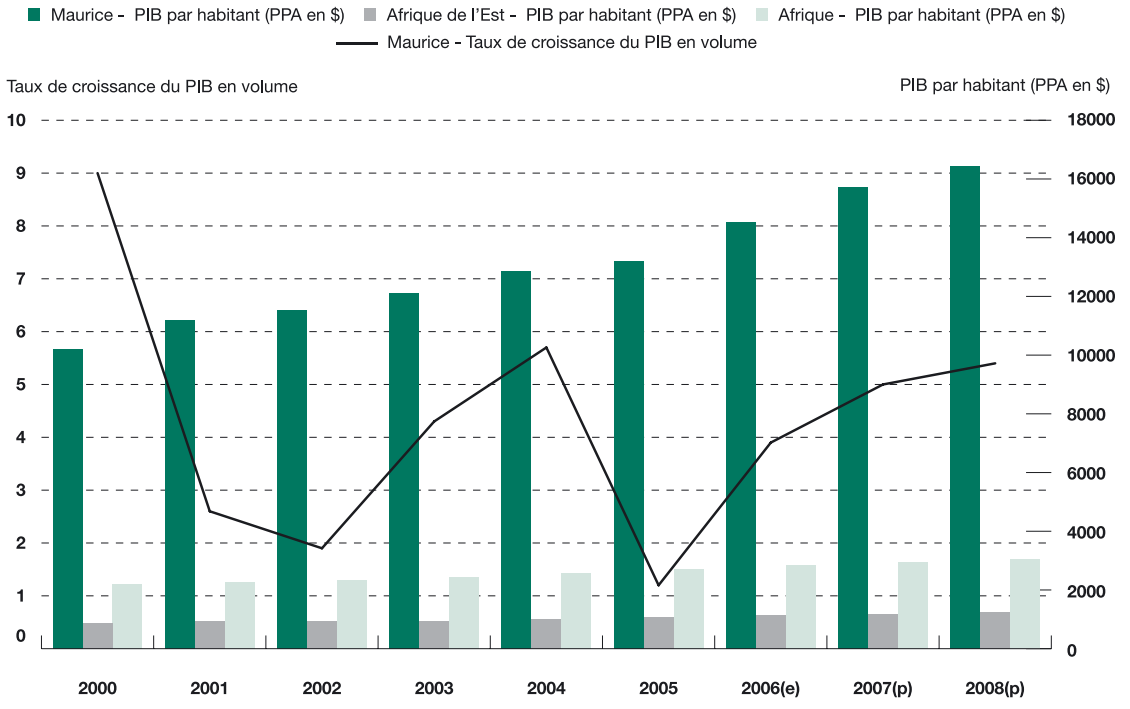

Source : Données du Bureau central des statistiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

http://dx.doi.org/10.1787/725040604247

© BAfD/OCDE 2007

L'envolée récente des cours énergétiques mondiaux a provoqué le troisième choc. Ces facteurs ont ralenti la croissance, amplifié et prolongé le déficit budgétaire et celui des comptes courants, augmenté la dette publique et aggravé le chômage.

Pour remédier à cette situation, les autorités mauriciennes ont inscrit un certain nombre de réformes d'envergure dans le budget 2007 adopté en juin 2006. Les mesures proposées sont censées consolider les résultats budgétaires et améliorer l'efficacité du secteur public, la compétitivité des échanges et le climat d'investissement ; elles visent aussi à démocratiser l'économie via un programme de soutien aux plus démunis (*Empowerment Programme* – EP). La plupart de ces mesures ont déjà été transposées dans la législation, dans la loi de finances 2006 notamment.

Développements économiques récents

En 2006, l'économie mauricienne a affiché une croissance du PIB en volume de 3.9 pour cent, en nette hausse par rapport au 1.2 pour cent de 2005. Si l'on ne tient pas compte du sucre, le taux de croissance est estimé à 5.1 pour cent. La filière sucre a en effet reculé de 3.8 pour cent, la production s'établissant à 500 000 tonnes environ contre 519 816 tonnes en 2005. Les principaux moteurs de la croissance ont été les industries orientées vers les transports, le stockage et les communications ; l'intermédiation financière ; le commerce de gros et de détail ; ainsi que l'immobilier, les services de location et les services aux entreprises. En 2006, la zone franche a affiché une croissance positive, entraînée en premier lieu par le redémarrage du textile. Après une contraction de 5.2 pour cent en 2005, le BTP s'est redressé en 2006, progressant de 5 pour cent grâce à la construction d'hôtels et la mise en œuvre de projets de « complexes touristiques intégrés » (*Integrated Resort Schemes* – IRS). La croissance du tourisme a également ralenti en 2006 par rapport à ses excellentes performances de 2005, qu'elle aurait pu dépasser si l'épidémie de chikungunya[1] n'avait pas pesé sur les arrivées en provenance de la France et de la Réunion. Les services financiers se sont, eux aussi, bien tenus en 2006. D'après les prévisions, la croissance économique devrait avoisiner 5 pour cent en 2007. Hors sucre, elle est estimée à 5.3 pour cent. La production sucrière devrait avoisiner les 550 000 tonnes. Le tourisme devrait progresser de 7.3 pour cent, avec 850 000 entrées de visiteurs.

L'agriculture représente actuellement 5.4 pour cent du PIB nominal. Elle est dominée par la production sucrière, dont la valeur ajoutée représente près de 52 pour cent du total sectoriel. La production sucrière n'a pas enregistré de bonnes performances ces dernières années, et a même chuté de 19.2 pour cent en 2002. Après une légère reprise en 2003 et 2004, elle a fortement reculé, passant de 572 316 tonnes en 2004 à 519 816 tonnes en 2005, soit une baisse de 9.2 pour cent. Cette contre-performance est imputée aux mauvaises conditions météorologiques de mars, avril et mai 2005, à des précipitations excessives en septembre et à la sécheresse des derniers mois de la même année. De 2004 à 2005, la superficie plantée en canne à sucre est passée de 69 698 à 68 351 hectares, le rendement moyen à l'hectare passant de 75.76 à 72.92 tonnes et le taux d'extraction du sucre de 10.85 à 10.44 pour cent.

Les exportations de sucre se sont, elles aussi, repliées ces dernières années. En 2005/06, elles se sont élevées à 521 210 tonnes, contre 564 020 tonnes en 2004/05. L'UE a importé 96 pour cent du total, soit 502 860 tonnes, dans le cadre du Protocole sucre. En dépit de la réduction du volume exporté, la contribution du sucre au total des exportations mauriciennes a augmenté, passant de 22.1 pour cent en 2004 à 25 pour cent en 2005. Pour inverser ces tendances défavorables, les autorités de l'île ont provisionné un projet de restructuration du secteur dans le budget 2006/07.

Depuis 2006, la filière sucre est frappée par la baisse de 36 pour cent du prix de référence du sucre exporté vers l'UE. Cette réduction sera progressivement

1. Le chikungunya est une forme rare de fièvre virale transmise par les moustiques.

© BAfD/OCDE 2007

Figure 2 - Ventilation sectorielle du PIB en 2005 (en pourcentage)

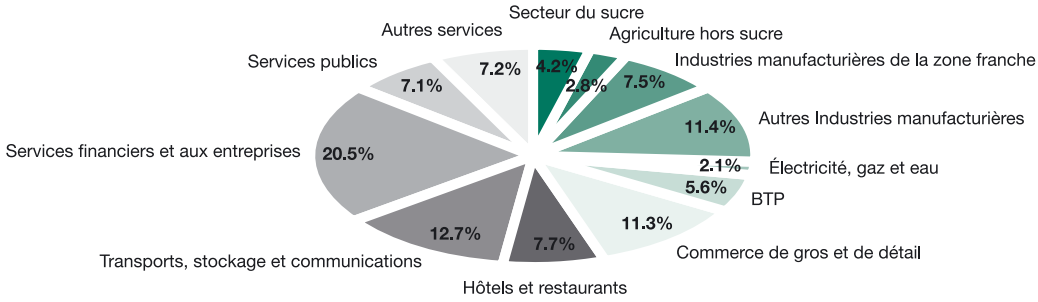

Source : Estimations des auteurs sur la base des données du Bureau central des statistiques.

http://*dx.doi.org/10.1787/138312804650*

appliquée d'ici à 2009. En conséquence, le secteur est en pleine contraction et restructuration, ce qui devrait déboucher sur une diversification à moyen et long termes. Pour lui venir en aide, les autorités mauriciennes ont lancé un plan de restructuration pour les dix prochaines années, qui coûtera quelque 24.5 milliards de roupies mauriciennes, soit 732.8 millions de dollars[2]. Ce projet veut encourager la diversification vers un sucre à plus forte valeur ajoutée (sucre raffiné). Il prévoit aussi d'utiliser les sous-produits pour la production d'électricité et d'éthanol. En outre, les autorités veulent réduire les coûts avec un programme de remembrement des plantations en unités plus grandes et plus efficaces et en soutenant les investissements dans l'irrigation. Elles ont ainsi présenté à l'UE un plan d'action, le *Multi-Annual Adaptation Strategy – Action Plan 2006-2015*, pour solliciter un soutien financier accru à la restructuration du secteur sucrier. Ce plan prévoit plusieurs mesures pour comprimer les coûts, stimuler le chiffre d'affaires, maximiser l'utilisation des sous-produits et alléger le fardeau de la dette. L'objectif global est de transformer l'industrie sucrière en un secteur de la canne à sucre qui proposerait des produits sucriers diversifiés et utiliserait les sous-produits, comme la bagasse pour l'électricité ou la mélasse pour la fabrication d'éthanol et d'autres alcools à valeur ajoutée. Les petits planteurs bénéficieront d'incitations et d'une assistance pour se regrouper dans le but d'améliorer leur productivité et d'abaisser leurs coûts de production. En outre, la régie du sucre (*Mauritius Sugar Authority* – MSA) a réservé 500 millions de roupies (près de 15 millions de dollars) à des travaux de mise en culture et d'irrigation des sols, d'amélioration des pratiques agricoles et des variétés de canne à sucre. Sur cette somme, quelque 276 millions de roupies (8.3 millions de dollars) sont destinés aux achats d'équipements de la coopérative des plantations mécanisées (*Sugar Planters Mechanical Pool Corporation*).

Autre volet du programme de diversification : la création d'un *seafood hub* (plate-forme de pêche en mer). L'objectif est de faire de l'île un centre régional de stockage, de transformation et de distribution des produits de la pêche, qui proposerait également des services, de maintenance notamment, aux navires de pêche. Les autorités sont convaincues que ce projet donnera naissance à l'un des plus prometteurs des nouveaux secteurs de l'économie mauritienne : elles prévoient un doublement des recettes en devises dans les prochaines années, portées au niveau de 10 milliards de roupies (299.1 millions de dollars), et le projet devrait créer environ 5 000 emplois. Pour atteindre cet objectif, il faut de nouvelles usines de transformation de la pêche. Les investissements directs étrangers (IDE) affluent déjà. *Ireland Blyth Limited*, une entreprise anglo-mauricienne établie sur l'île depuis 1830, prévoit de construire une nouvelle usine de farine de poisson de 300 millions de roupies (8.97 millions de dollars) en remplacement de l'ancienne.

2. La roupie mauricienne a été convertie en dollars sur la base du taux de change du 1er janvier 2007, soit 33.432 roupies pour un dollar.

© BAfD/OCDE 2007

Le secteur manufacturier regroupe l'industrie sucrière, la zone franche et diverses autres filières industrielles. Son activité s'est contractée en termes réels de 5.5 pour cent en 2005, alors qu'il avait affiché un rythme de croissance de 0.3 pour cent en 2004. En 2005, l'industrie sucrière représentait 19.7 pour cent de la valeur ajoutée totale de l'économie. Cette même année, la zone franche a enregistré une croissance négative de 12.3 pour cent, après un recul de 6.8 pour cent en 2004. Cette évolution s'explique par le démantèlement de l'AMF et par la fin des quotas sur les échanges de textile, au 1er janvier 2005, mais aussi par la concurrence acharnée de pays producteurs de textile à faibles coûts, comme la Chine, l'Inde et le Bangladesh. La production totale de la zone franche a diminué de 5.9 pour cent en 2005. Cependant, selon les estimations, ce secteur aurait enregistré une croissance de 3 pour cent en 2006 après quatre années de repli. L'industrie sucrière a reculé de 9.2 pour cent en 2005, alors que sa croissance avait été de 6.5 pour cent l'année précédente. Les autres filières industrielles ont enregistré une croissance nulle en 2005, contre 6 pour cent en 2004. En 2005, la zone franche exportait principalement vers le Royaume-Uni, la France et les États-Unis, et ses importations provenaient essentiellement d'Inde, de Chine et de France. La zone franche, qui employait 68 022 personnes en décembre 2004 et 66 931 un an plus tard, a encore perdu 1 091 emplois (-1.6 pour cent).

Le net tassement de la production manufacturière, en particulier dans la zone franche, s'explique lui aussi par le démantèlement de l'AMF, qui a rétréci l'accès préférentiel de Maurice aux marchés de l'UE et des États-Unis. De nombreuses entreprises de textile ont mis la clé sous la porte ou ont dû s'adapter à la disparition du traitement préférentiel, ce qui a conduit à des suppressions d'emplois et à des regroupements. Pour contrecarrer cette tendance, les autorités ont introduit des mesures visant à améliorer la compétitivité du pays et à intensifier ses efforts de diversification. Le budget 2006/07 prévoit ainsi d'optimiser les incitations et d'atténuer les distorsions et les biais. Sur la période 2006–-2009, les droits de douane seront libéralisés et Maurice deviendra un pays hors taxe (*duty-free*). Le régime d'incitations pour les entreprises de la zone franche et hors de cette zone a été uniformisé, et un taux unique de 15 pour cent a été adopté pour tous les impôts sur les entreprises. Ces incitations seront progressivement éliminées au cours des trois années suivantes. La seconde phase du programme s'attaquera au coût élevé des services. Pour rétablir leur compétitivité sur la scène internationale, l'État incite les grands secteurs actuels, comme le sucre, le textile ou l'habillement, à se moderniser et à se restructurer, avec une aide publique si nécessaire. Les autorités espèrent que le pays va se diversifier vers de nouvelles activités, comme les technologies de l'information et des communications (TIC), les services financiers, le tourisme spécialisé et les activités terrestres liées aux activités maritimes.

Le tourisme s'est relativement bien comporté en 2006, avec une croissance réelle estimée de 3.6 pour cent, contre 5.6 pour cent en 2005. Si l'on exclut la France et la Réunion, ce secteur a affiché une solide croissance, à 17 pour cent. Les arrivées de touristes en provenance de la France et de la Réunion ont en effet nettement reflué à la suite de la publication d'informations alarmantes dans la presse sur l'épidémie de chikungunya, qui a frappé les îles de l'océan Indien, dont Maurice. Les arrivées de touristes sud-africains et britanniques ont progressé respectivement de 21.1 et 7.3 pour cent. Les entrées totales de touristes ont reculé de 0.6 pour cent, passant de 70 793 pour le mois de novembre 2005 à 70 394 pour le mois de novembre 2006, tandis que les recettes brutes du tourisme ont augmenté de 35.5 pour cent, passant de 2.472 milliards de roupies (73.94 millions de dollars) à 3.349 milliards de roupies (100.17 millions de dollars) sur la même période. Au total, de janvier à novembre 2006, le nombre de touristes a atteint 691 967, soit une hausse de 3.2 pour cent par rapport aux 670 544 enregistrés sur la même période l'année précédente. De janvier à novembre 2006, les recettes touristiques se sont accrues de 24.2 pour cent pour atteindre 28.007 milliards de roupies (837.73 millions de dollars), contre 22.550 milliards de roupies (674.50 millions de dollars) pour la même période en 2005.

Les autorités tablent, pour 2007, sur 31 milliards de roupies (927.26 millions de dollars) de recettes brutes issues du tourisme, soit une augmentation de

© BAfD/OCDE 2007

17 pour cent par rapport à 2006, qui s'explique en partie par la dépréciation rapide de la monnaie locale. Janvier, février et décembre 2006 ont été de bons mois pour le tourisme, et les recettes qu'ils ont engrangées ont significativement contribué aux recettes brutes de l'année.

L'objectif premier des autorités dans ce secteur est de porter le nombre annuel des visiteurs à 2 millions d'ici 2015. Pour y parvenir, Maurice a mis en place une politique de libéralisation encadrée et sélective du transport aérien international, et encourage les investissements dans la construction d'hôtels et autres équipements, créatrice d'emplois. Virgin Atlantic Airlines a annoncé qu'en novembre 2007, elle ouvrirait une liaison bi-hebdomadaire au départ de Londres. D'autres compagnies aériennes devraient elles aussi obtenir le droit de desservir l'île. Dix nouveaux hôtels seront construits d'ici deux ans.

Élément important de leur stratégie de développement du tourisme, les autorités veulent diversifier leurs marchés sources pour atténuer leur dépendance vis-à-vis du marché français (29 pour cent des touristes en 2005). Elles ont par ailleurs déjà commencé la mise en œuvre de leur projet de complexes touristiques intégrés (*Integrated Resort Schemes* – IRS), prévoyant la construction et la vente de villas de luxe offrant des prestations et des équipements de prestige. Ce projet semble très prometteur, comme en attestent le nombre et l'importance des projets validés ou en attente de validation. À moyen terme, les IRS comprendront aussi des complexes commerciaux et des salles de conférence. Le financement alloué à l'Agence mauricienne de promotion du tourisme (*Mauritius Tourism Promotion Authority* – MTPA) a été considérablement étoffé dans le budget 2006/07. La croissance actuelle rapide du secteur relève largement du tourisme haut de gamme. Cette orientation est critiquée, car elle risque d'exclure une participation élargie de la population à l'activité touristique. Pour remédier à ce problème, on avance l'idée de démocratiser le tourisme afin d'attirer diverses catégories de visiteurs. Les autorités sont aussi invitées à favoriser une approche intégrée du développement de ce secteur, avec par exemple la création de villages de vacances. Cette solution permettrait non seulement de maximiser le potentiel de recettes, mais créerait aussi des emplois pour les travailleurs peu qualifiés.

Outre le tourisme, les autorités mauriciennes encouragent activement le développement d'autres secteurs, comme les services financiers et les TIC. Les services financiers, y compris les services aux entreprises et à l'immobilier, ont représenté 15.5 pour cent de la valeur ajoutée totale en 2005. Ils ont progressé de 7 pour cent en 2005, plus rapidement que la hausse de 4.3 pour cent enregistrée en 2004, alors que le segment de l'assurance ne progressait, comme en 2004, que de 5 pour cent. Cette évolution d'ensemble s'explique par une croissance de 9.4 pour cent des banques extraterritoriales, de 2.3 pour cent des banques commerciales et de 10.2 pour cent des autres établissements financiers. En 2006, le secteur des services financiers a affiché une croissance estimée à 7.4 pour cent. Le potentiel de croissance des banques extraterritoriales est considérable et il pourrait se concrétiser si le pays déploie des efforts significatifs pour rehausser l'attrait de cette activité, par exemple en établissant des conventions fiscales bilatérales avec les économies émergentes et en veillant à offrir les compétences nécessaires en termes de ressources humaines.

Le secteur des TIC est en plein essor et présente un potentiel considérable d'emplois. Il se concentre sur l'externalisation des processus des entreprises, le développement logiciel et les centres d'appels. Il est amené à se développer considérablement. Pour 2006, son taux de croissance était estimé à 7.1 pour cent.

Depuis 2001, Maurice investit massivement dans les dernières technologies de télécommunications en date, et privilégie le développement du commerce électronique extraterritorial. Ces évolutions s'inscrivent dans les efforts des pouvoirs publics, qui visent à transformer le pays en zone franche informatique, avec l'ouverture de parcs numériques dans toute l'île. Ces parcs numériques offriront les équipements technologiques les plus sophistiqués pour répondre aux besoins des entreprises informatiques. Les entreprises qui choisiront de s'installer à Maurice bénéficieront

© BAfD/OCDE 2007

du nouveau câble à fibre optique sous-marin qui reliera le Portugal et la Malaisie en passant par Maurice. Afin d'alimenter le développement du secteur, les autorités ont créé une agence de développement de l'informatique et des communications, Infocom, chargée de la promotion des investissements dans les technologies de l'information et de la réglementation du secteur. Elles proposent également diverses incitations fiscales aux entreprises étrangères et locales. Les entreprises d'informatique implantées à Maurice bénéficieront ainsi de tarifs préférentiels sur l'électricité, elles auront le droit d'acheter des biens immobiliers et fonciers, et elles bénéficieront du statut de résident permanent. L'Inde contribue à ce projet de développement électronique et a ouvert une ligne de crédit de 100 millions de dollars pour financer le développement d'une « cybercité » à Maurice. La construction de cette cybercité a débuté en 2004, dans le cadre du grand projet « Ébène » destiné à attirer à Maurice les entreprises d'informatique étrangères. La « Cyber Tour », l'élément central d'Ébène, a été inaugurée en avril 2005, précédant l'ouverture, en avril 2006, des bureaux de la société de gestion extraterritoriale IFS (*International Financial Services*). La cybercité a attiré à ce jour quelque 25 entreprises. Située à 15 minutes de Port-Louis, elle bénéficie du statut de zone franche et propose des avantages fiscaux à ses occupants. Elle dispose d'un réseau complet de câbles à fibre optique et en cuivre permettant des connexions internationales haut débit à large bande. Néanmoins, malgré des investissements massifs, l'agence de promotion IFS n'a pas encore réussi à faire de l'île Maurice une tête de pont du commerce électronique international.

Pour soutenir la croissance dans l'avenir, les autorités ont élaboré un plan stratégique national pour les TIC visant à transformer Maurice en « cyber île ». Le secteur des TIC devrait stimuler la productivité de l'économie en général. Il devrait participer aussi au projet de création, par les pouvoirs publics, d'une plateforme biomédicale. Deux entreprises indiennes aident déjà Maurice à développer le tourisme médical. Lorsqu'il sera abouti, ce projet proposera aux étrangers et aux Mauriciens des traitements médicaux de pointe. Les autorités souhaitent vivement exploiter la demande internationale croissante de services médicaux et proposer aux touristes des offres complètes comprenant soins de santé, bien-être et relaxation. Mais élever Maurice au rang de pôle médical international dépassera le cadre des seuls soins de santé pour englober la fabrication et l'appareillage de matériels médicaux, la recherche pharmaceutique, l'externalisation médicale et la télémédecine. Le budget 2006/07 prévoit nombre d'exonérations fiscales sur les équipements médicaux.

La consommation finale a représenté 84.4 pour cent du PIB en 2005, contre 75.1 pour cent en 1998. Selon les estimations, elle aurait encore progressé en 2006 de 4.9 pour cent en volume, et elle devrait poursuivre sur cette voie au rythme moyen de 4.3 pour

Tableau 1 - Composantes de la demande

	1998	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
	En pourcentage du PIB (à prix courants)		Pourcentages de variation, en volume		
Formation brute de capital	**25.8**	**21.6**	**12.5**	**7.0**	**7.3**
Publique	6.3	6.3	30.4	5.0	4.0
Privée	19.5	15.3	5.0	8.0	9.0
Consommation finale	**75.1**	**84.4**	**2.0**	**4.3**	**3.7**
Publique	13.7	14.8	6.8	-0.7	1.8
Privée	61.3	69.6	1.2	5.2	4.0
Solde extérieur	**-0.8**	**-6.0**			
Exportations	65.7	59.9	5.4	5.5	3.1
Importations	-66.5	-65.9	5.4	5.1	1.4

Source : Données du Bureau central des statistiques ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

http://*dx.doi.org/10.1787/532285624621*

© BAfD/OCDE 2007

cent par an en 2007-08. La croissance de la consommation finale en 2006 dénote un relèvement du niveau de vie des Mauriciens, malgré les grandes difficultés qu'ont connues les secteurs économiques clés ces dernières années. Le niveau de vie s'est amélioré grâce à un volume d'investissement satisfaisant, qui ressortait à 21.6 pour cent du PIB en 2005 et devait progresser de 12.5 pour cent en 2006 selon les estimations. Plus important, bien que sa part se fût réduite à 15.3 pour cent du PIB en 2005, en baisse par rapport aux 19.5 pour cent de 1998, l'investissement privé représente toujours plus de 70 pour cent de la formation brute de capital.

Politique macro-économique

Politique budgétaire

Sur l'exercice 2005/06, le déficit budgétaire devrait s'établir à 5 pour cent du PIB, contre respectivement 5.4 pour cent et 6.3 pour cent du PIB en 2004/05 et 2003/04.

Les recettes totales et dons ont légèrement reflué, passant de 20.3 pour cent du PIB en 2004/05 à 19.9 pour cent en 2005/06. Cette évolution est imputable au recul des dons. Par ailleurs, les recettes fiscales se sont accrues, passant sur la même période de 17.5 à 18.5 pour cent du PIB. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des impôts sur les sociétés et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), même si la hausse des recettes fiscales a été en partie neutralisée par le repli des droits de douane et d'accises. Les impôts sur le revenu des personnes physiques et des sociétés (bénéfices et plus-values compris), les taxes sur les biens et les services, ainsi que les taxes immobilières ont progressé respectivement de 28.1, 3 et 15.5 pour cent. L'accroissement des recettes issues de l'impôt sur les sociétés est responsable de 86.9 pour cent de l'augmentation des recettes issues des impôts sur le revenu des personnes physiques et des sociétés, sur les bénéfices et les plus-values. Les recettes nettes de la TVA ont progressé de 9.4 pour cent en 2005/06. Parmi les moyens à leur disposition pour étoffer les recettes, les autorités peuvent libérer progressivement le prix du sucre sur le marché local, qui est largement subventionné par l'industrie sucrière[3]. Cette stratégie permettrait de réduire le manque-à-gagner dans les caisses de l'État. Les recettes autres que fiscales, principalement composées des revenus fonciers, redevances, droits et produits des ventes, ont également progressé de 25.9 pour cent en 2005/06, essentiellement du fait des résultats dégagés par la banque centrale (Bank of Mauritius – BoM) sur ses investissements à l'étranger.

Tableau 2 - Opérations financières de l'État (en pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Recettes totales (avec dons)[a]	**19.8**	**20.0**	**20.3**	**19.9**	**20.1**	**20.4**	**20.5**
Recettes fiscales	17.0	17.3	17.5	18.5	18.2	18.7	18.9
Dons	0.2	0.2	0.4	0.2	0.3	0.2	0.1
Dépenses totales (et prêts nets)[a]	**21.5**	**26.4**	**25.6**	**24.9**	**25.4**	**25.1**	**24.9**
Dépenses courantes	20.5	21.0	21.0	21.0	21.4	21.4	21.2
Sans les intérêts	*16.8*	*16.8*	*17.0*	*17.0*	*17.7*	*17.2*	*16.8*
Salaires	6.8	6.3	6.6	6.4	6.3	6.1	5.8
Paiements d'intérêts	3.7	4.3	4.0	4.0	3.8	4.2	4.4
Dépenses en capital	2.8	4.7	4.3	3.5	3.6	3.6	3.7
Solde primaire	**2.0**	**-2.1**	**-1.4**	**-1.0**	**-1.6**	**-0.5**	**-0.1**
Solde global	**-1.7**	**-6.3**	**-5.4**	**-5.0**	**-5.3**	**-4.7**	**-4.4**

a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.
Source : Données du ministère des Finances ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

http://dx.doi.org/10.1787/587460211555

3. Depuis 1995, le Syndicat du sucre (*Mauritius Sugar Syndicate*) introduit et vend à son prix le sucre sur le marché local. Ce prix est inférieur aux prix à l'importation.

© BAfD/OCDE 2007

Les dépenses totales et prêts (moins les remboursements) ont régressé, passant de 25.6 pour cent du PIB en 2004/05 à 24.9 pour cent en 2005/06. Les dépenses courantes sont restées inchangées à 21 pour cent en 2005/06, et leurs principales composantes – intérêts et salaires – n'ont elles non plus pas varié. La part des salaires s'est légèrement repliée, passant de 6.6 pour cent du PIB en 2004/05 à 6.4 pour cent en 2005/06. D'un autre côté, la part des dépenses en capital dans le PIB est tombée de 4.3 pour cent en 2004/05 à 3.5 pour cent.

En conséquence du niveau des dépenses publiques en 2005/06 par rapport aux recettes totales, le solde global du budget a enregistré un déficit de 5 pour cent du PIB, soit moins que les 5.4 pour cent de 2004/05. Ce déficit a été financé par des sources intérieures, bancaires et non bancaires. Le financement de la banque centrale, qui a entraîné une expansion de la masse monétaire, a lui aussi été bénéfique. En termes d'instruments, des titres à moyen et long termes ont suffi à financer le déficit budgétaire.

Selon les estimations, la dette publique de Maurice aurait reculé en 2006, passant de 58.2 pour cent du PIB en 2005 à 57.9 pour cent, avec la décrue du déficit budgétaire. Cela signifie que l'État a nettement moins emprunté que l'exercice précédent. La dette publique intérieure représentait 92.4 pour cent de la dette totale en 2006. La part de la dette à court terme dans la dette globale n'a cessé de diminuer, passant de 85.8 pour cent en 2003 à 52.9 pour cent en 2006.

Politique monétaire

Pendant l'exercice 2005/06, la banque centrale a durci sa politique monétaire en relevant à deux reprises son taux directeur, d'abord de 50 points de base, le portant de 10 à 10.5 pour cent, en août 2005, puis de 100 points supplémentaires, à 11.50 pour cent, le 7 décembre 2005. Ces mesures avaient pour but de maîtriser les tensions inflationnistes résultant en grande partie de la hausse soutenue des cours de l'énergie, d'une forte accumulation d'excédents de liquidités et de l'emprunt public devant financer des déficits budgétaires persistants. Selon les estimations, l'inflation a grimpé au rythme de 8.9 pour cent en 2006, en nette augmentation par rapport aux 5 pour cent de 2005. Cette accélération s'explique en grande partie par la suppression des subventions sur la farine et le riz inscrite dans le budget 2006/07, par la dépréciation de la roupie mauricienne, par le renchérissement du fret et par l'envolée des cours de l'énergie. L'inflation devrait retomber à 5 pour cent environ en 2007, car certains des facteurs de la hausse n'étaient qu'exceptionnels. Le relèvement des taux d'intérêt visait ainsi à préserver l'attrait des principaux instruments financiers libellés en monnaie locale, la roupie s'étant dépréciée par rapport aux principales devises. Il a également permis de contenir les pressions de la demande sur les marchés des devises. Les banques ont ajusté leurs dépôts, avances et taux de prêt en roupies conformément aux modifications du taux d'escompte, mais cela n'a pas semblé avoir beaucoup d'effet sur les taux courts. Ainsi, la masse monétaire a renoué avec un taux de croissance à deux chiffres, à 11.2 pour cent, contre 8.5 pour cent en 2004/05. À la suite de consultations avec le Fonds monétaire international (FMI) au titre de l'Article IV, la BoM s'est montrée déterminée à une gestion plus active de la liquidité.

Le secteur bancaire a connu plusieurs évolutions en 2005/06 alors que la BoM poursuivait la mise en place de la loi bancaire (*Banking Act*) de 2004 autorisant l'activité bancaire avec une licence bancaire unique[4]. En juin 2005, la BoM a publié un mode d'emploi de l'activité bancaire par segment sous le régime de cette licence (*Guideline on Segmental Reporting under a Single Banking License Regime)* ; elle demande notamment aux banques de séparer les activités bancaires relevant

4. La Loi bancaire (*Banking Act*) de 2004 a supprimé la distinction entre les banques de catégorie 1 (banques commerciales) et de catégorie 2 (banques *offshore*), et elle autorise l'exercice de l'activité bancaire avec une licence unique. Toutes les banques sont désormais libres d'effectuer des transactions dans toutes les monnaies, y compris la roupie mauricienne. Le « segment B » se réfère aux activités bancaires qui donnent lieu à des « produits de source étrangère ». Le « segment A » regroupe toutes les autres activités bancaires. Les banques ont présenté leurs comptes en séparant les deux segments en juillet 2005 et publient un tableau comparatif depuis juin 2005.

© BAfD/OCDE 2007

du segment A de celles du segment B, et définit les catégories de dépôts devant se conformer au ratio liquidités/réserves. Parmi les autres faits marquants, notons la fusion de la Mascareignes International Bank Limited avec la Banque des Mascareignes Limitée. RMB (Mauritius) Limited a cessé toute activité bancaire. HSBC Bank (Mauritius) Limited a obtenu une licence bancaire et a inauguré son activité en août 2006. Barclays Bank a été autorisée à émettre des obligations.

Position extérieure

Le déficit courant de la balance des paiements s'est significativement détérioré, pour atteindre un niveau record de 7.4 pour cent du PIB en 2006, contre 5.2 pour cent en 2005. Cette dégradation s'explique largement par un creusement de la balance commerciale, qui a dans une certaine mesure été compensé par l'effet conjugué de l'excédent des services et des transferts courants. Ce creusement résulte de l'accroissement des importations, propulsées par l'alourdissement de la facture pétrolière et la forte hausse des importations de matériels de télécommunications. Ces deux postes concourent à plus de 50 pour cent de l'augmentation totale des importations.

En 2007, Air Mauritius prévoit d'acquérir deux appareils neufs, ce qui gonflera la facture des importations et pèsera sur la balance commerciale, dont le déficit devrait ainsi s'établir à 16.2 pour cent du PIB. En revanche, l'excédent des services devrait connaître une progression confortable et ressortir à 8.4 pour cent du PIB, principalement grâce aux excédents en hausse du poste voyages.

La dégradation du déficit commercial en 2006, imputable en partie à la hausse des importations, résulte également de l'atonie des recettes à l'exportation. Maurice pourrait nettement améliorer ces dernières en tirant parti des nombreuses opportunités offertes par sa participation aux organisations régionales, telles que la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (CDAA) et le Marché commun d'Afrique australe et d'Afrique orientale (Comesa). Le Comesa a déjà instauré une zone de libre échange et s'achemine vers la création d'une union douanière, avec le soutien actif de Maurice.

En sa qualité de membre du Comesa, Maurice est en train de négocier la mise en place d'un accord de partenariat économique (APE) avec l'UE. L'île s'attache aussi à libéraliser ses droits de douane, car elle entend devenir une « île hors taxe » (*duty free*). Même si Maurice n'a pas besoin d'harmoniser ses droits de douane dans le cadre du futur tarif extérieur commun (TEC) du Comesa, le pays pourrait devenir membre des zones de libre échange à la fois de la CDAA et du Comesa, en soutenant ainsi le TEC du Comesa tout en conservant un réseau d'accords de libre échange avec les pays riverains de l'Océan indien (par exemple l'Inde et la Malaisie), ainsi qu'avec l'UE. Maurice peut aussi améliorer ses recettes à l'exportation en continuant de bénéficier de la loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (Agoa), qui accorde à certains produits un accès préférentiel au marché des États-Unis. Le pays fait donc campagne pour un élargissement de l'Agoa et a également signé un accord-cadre pour le commerce et l'investissement avec les États-Unis en 2006.

Tableau 3 - Comptes courants (pourcentage du PIB)

	1998	2003	2004	2005	2006(e)	2007(p)	2008(p)
Balance commerciale	-5.6	-5.3	-9.1	-12.7	-16.3	-16.2	-19.8
Exportations de biens (f.o.b.)	43.7	33.7	31.3	34.1	32.8	32.0	31.5
Importations de biens (f.o.b.)	49.3	39.0	40.4	46.8	49.1	48.3	51.3
Services	4.8	6.6	6.7	6.7	7.9	8.4	9.0
Revenu des facteurs	-0.6	-0.5	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Transferts courants	2.3	0.9	0.8	1.0	1.1	1.1	1.1
Solde des comptes courants	**0.8**	**1.7**	**-1.8**	**-5.2**	**-7.4**	**-6.8**	**-9.7**

Source : Données de la Bank of Mauritius ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

http://dx.doi.org/10.1787/504465342843

© BAfD/OCDE 2007

En 2005/06, les entrées nettes d'IDE se sont établies à 1.564 milliard de roupies mauriciennes (46.78 millions de dollars), alors que les sorties de 2004/05 s'étaient chiffrées à 61 millions de roupies (1.82 million de dollars) en 2004/05. Le total brut des IDE cumulés par Maurice a ainsi atteint 4.683 milliards de roupies (140.08 millions de dollars) en 2005/06. Ces investissements se sont principalement dirigés vers le tourisme, avec ses importantes répercussions dans le secteur bancaire et dans le développement des complexes touristiques intégrés. Il y a eu parallèlement des désengagements importants, s'élevant à 3.119 milliards de roupies (93.29 millions de dollars) en 2005/06, en partie sous la forme de cessions de participations dans les secteurs bancaire et commercial par des non-résidents. Les investissements directs réalisés à l'étranger par des Mauritiens se sont traduits par des sorties nettes de 986 millions de roupies (29.49 millions de dollars) en 2005/06, contre 826 millions de roupies (24.71 millions de dollars) sur l'exercice précédent. En 2005/06, les résidents mauriciens ont investi, en données brutes, 1.783 milliard de roupies (53.33 millions de dollars) à l'étranger, essentiellement dans le tourisme aux Maldives et aux Seychelles, dans l'industrie à Madagascar et dans l'agriculture au Mozambique. L'investissement direct a ainsi enregistré des entrées nettes de 578 millions de roupies mauriciennes (17.29 millions de dollars) en 2005/06, contre des sorties nettes de 887 millions de roupies (26.53 millions de dollars) en 2004/05.

Les réserves de change nettes de la banque centrale englobent les actifs nets étrangers du système bancaire, les actifs étrangers de l'État et la position de réserve de Maurice au FMI. Ces réserves nettes en devises sont passées de 53.932 milliards de roupies (1.62 milliard de dollars) fin juin 2005 à 61.974 milliards de roupies (1.86 milliard de dollars) fin 2006, soit une hausse de 14.9 pour cent en termes nominaux. Fin juin 2006, le niveau des réserves nettes en devises du pays représentait environ 7.4 mois d'importations, sur la base de la facture des importations de l'exercice 2006 (hors aéronefs), contre 7.7 mois fin juin 2005. Fin juin 2007, les réserves nettes devraient équivaloir à 6.8 mois d'importations.

Figure 3 - Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations (en pourcentage)

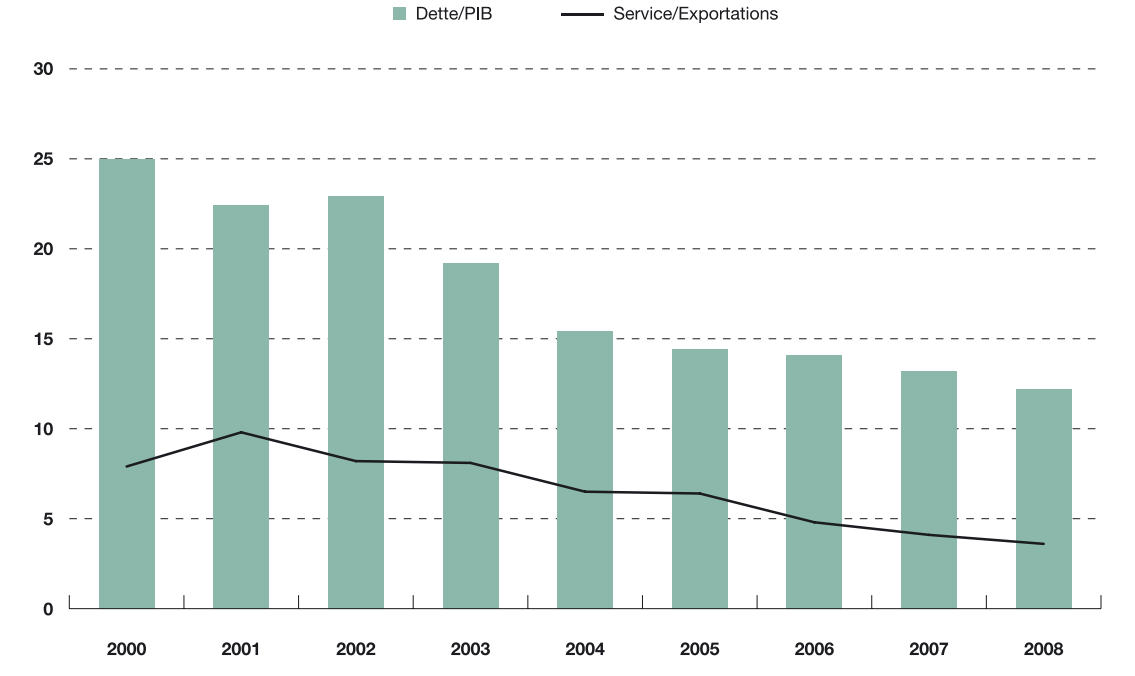

Source : Banque mondiale et FMI.

http://dx.doi.org/10.1787/533438105314

© BAfD/OCDE 2007

De 9.2321 milliards de roupies fin juin 2005, la dette extérieure du pays est tombée à 8.6484 milliards de roupies fin juin 2006. Ce repli s'explique par un recul des emprunts à l'étranger et des achats étrangers de bons du Trésor. Malgré le reflux de la dette extérieure totale, le ratio du service de la dette rapporté aux exportations est passé de 6.5 pour cent en 2005 à 8.4 pour cent en 2006.

Questions structurelles

Ces dernières années, l'économie mauricienne a rencontré un certain nombre de problèmes, dont une croissance laborieuse, un chômage élevé, le creusement des déficits budgétaire et extérieur, et une dette publique excessive. Ces problèmes se sont conjugués à l'effet du « triple choc », à savoir la décision de l'UE d'abaisser le prix garanti de ses importations de sucre, qui devrait comprimer de 36 pour cent le prix du sucre en provenance de Maurice sur la période 2006-09 ; la fin de l'Accord multifibres le 1er janvier 2005; et la récente envolée des prix internationaux de l'énergie. Pour remédier à ces difficultés, les autorités ont inscrit 40 mesures audacieuses de réformes dans le budget 2006/07. Ces réformes visent à ouvrir et flexibiliser l'économie, tout en renforçant la maîtrise des dépenses publiques grâce à la refonte d'un système fiscal et de dépenses publiques obsolète. La plupart de ces mesures ont été inscrites dans la loi de finances de 2006, tandis que d'autres sont sur le point d'être votées. Ces mesures sont les suivantes : *a)* une loi de facilitation des affaires (*Business Facilitation Act*) a été adoptée dans le but d'améliorer le climat des affaires en simplifiant les procédures d'immatriculation des entreprises, en ouvrant l'économie aux investisseurs étrangers, en allégeant les procédures administratives et en rationalisant la réglementation régissant la création d'entreprises ; *b)* les autorités ont facilité l'obtention des permis de travail et de résidence ; *c)* la procédure d'acquisition de biens immobiliers pour le développement d'une activité a aussi été simplifiée ; *d)* afin d'améliorer la compétitivité commerciale, les pouvoirs publics sont en train de mettre en place une réduction progressive des droits de douane visant à faire de Maurice un pays hors taxe en abaissant le taux maximum, suivant la valeur, de 65 à 30 pour cent, et en minorant les droits de douane moyens de 2 pour cent ; *e)* les régimes fiscaux et réglementaires des entreprises, celles implantées dans la zone franche et les autres, ont été harmonisés, exception faite du droit du travail ; et *f)* les tarifs des connexions internationales à haut débit ont été réduits de 20 à 35 pour cent afin de transformer peu à peu le pays en zone franche informatique .

Le taux de chômage élevé, 9.6 pour cent en 2006, résulte en partie de la rigidité du marché du travail. Le code du travail accorde une très grande protection aux salariés et rend les licenciements difficiles. Les salaires réels sont également très élevés et le marché du travail segmenté. C'est pourquoi les autorités envisagent une réforme du droit du travail. Elles prévoient notamment de mettre fin aux négociations salariales tripartites et d'instaurer un Conseil national des salaires. La rémunération serait fonction de la productivité, et la protection de l'emploi serait revue à la baisse. Les différents marchés du travail seraient intégrés en un seul, régi par des règles et procédures identiques pour tous.

Quant à la politique fiscale, l'imposition des personnes physiques et des entreprises sera modifiée. Les pouvoirs publics prévoient de supprimer de multiples exonérations, abattements et allègements complexes, et de réduire le nombre de tranches. Ces réformes devraient conduire, d'ici juillet 2009, à un taux d'imposition unique, de 15 pour cent, pour les entreprises et les particuliers. Elles ont pour but de simplifier largement l'administration fiscale et de limiter les possibilités de fraude, et donc de renforcer le taux de recouvrement.

Les projets de réforme foncière visent à mettre davantage de terres à la disposition des producteurs de cultures autres que la canne à sucre. Depuis un certain temps, les agriculteurs sont incités à se tourner vers des activités agro-alimentaires, telles que la transformation. Maurice produit ainsi désormais des marinades (*pickles*) et des jus de fruits. On y cultive aussi des fleurs. Depuis qu'elles ont renforcé le cadre de gestion des risques environnementaux, les autorités sont mieux à même d'évaluer l'impact éventuel des

© BAfD/OCDE 2007

grandes réformes qu'elles envisagent sur l'environnement. Dans cette optique, la loi sur la protection de l'environnement (*Environment Protection Act*) impose désormais l'établissement d'une liste d'activités requérant une étude d'impact sur l'environnement (EIE), rapide ou complète. Les EIE rapides nécessitent la rédaction d'un rapport préliminaire à valider par le directeur du Département de l'environnement après que les parties prenantes auront eu le temps de présenter leur point de vue. Dans le cas d'activités très polluantes, une EIE complète s'impose. Pour les projets de traitement des effluents liquides, le Département de l'environnement doit contrôler l'impact de ces rejets sur la pollution marine. Le problème des eaux usées devient de plus en plus épineux pour le secteur du tourisme, avec le développement du programme des complexes touristiques intégrés. Par ailleurs, les personnes surprises à jeter des emballages en plastique sur la voie publique sont désormais verbalisées, dans le cadre d'une campagne visant à remédier à la pollution engendrée par ces sacs.

Accès à l'eau potable et à l'assainissement

À Maurice, l'eau provient essentiellement de ressources sous-terraines et de surface (principalement de l'eau de pluie), et elle est accumulée dans des réservoirs dispersés sur l'île. Au total, 52 pour cent de l'eau exploitée sont captés par des forages et 48 pour cent recueillis à la surface. Maurice se caractérise par une forte pluviométrie annuelle de 2 100 millimètres, pour un volume annuel moyen d'eau douce de 3.9 milliards de mètres cubes, dont seulement 33 pour cent sont captés. Malheureusement, en raison de la topographie du pays, ce volume d'eau est inégalement réparti, ce qui nécessite des barrages et des réservoirs. Lorsque les conditions climatiques sont normales, Maurice peut compter sur une capacité de stockage d'un an de réserves. La consommation d'eau individuelle s'établit à environ 160 litres par jour, et elle représente 250 litres en moyenne par habitant tous usages confondus.

Plusieurs organismes publics sont chargés de la production et de la distribution. On compte parmi eux la Régie centrale de l'eau (*Central Water Authority* – CWA) qui, aux termes de la loi l'encadrant, doit assurer la maîtrise, le développement et la préservation des ressources en eau, ainsi que le traitement et la distribution aux particuliers, aux entreprises et aux administrations. La législation habilite également la CWA à des opérations de traitement des eaux usées et d'irrigation. Par ailleurs, l'Unité des ressources en eau (*Water Resources Unit* – WRU), dépendante du ministère des Services publics, a pour mission d'élaborer la politique de l'eau et de définir les besoins correspondants. La WRU travaille actuellement à une loi sur l'eau. Un troisième organisme public du secteur de l'eau, la Régie des eaux usées (*Waste Water Management Authority* – WMA) s'occupe de l'assainissement.

Les avancées de Maurice vers l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement dépassent largement les OMD. En effet, plus de 99.6 pour cent des habitants ont accès à l'eau potable et 99.9 pour cent à un dispositif d'assainissement de qualité, dans les zones rurales comme urbaines.

Du côté de l'approvisionnement en eau potable, la CWA a mobilisé en moyenne 525 000 mètres cubes d'eau potable par jour en 2003, dont 78 pour cent ont été vendus aux particuliers et le reste aux administrations et aux entreprises. Entre 1995 et 2003, la demande globale d'eau a augmenté de 32 pour cent. Depuis lors, elle progresse au rythme annuel moyen de 3 pour cent. Le nombre des abonnés augmente régulièrement, de 2.8 pour cent par an. Selon les prévisions de la CWA, les besoins en eau sur les périodes 2007-08 et 2009-10 s'élèveront respectivement à 550 000 et 565 000 mètres cubes.

Le tableau 4 présente la consommation d'eau par catégorie d'usagers. La consommation des particuliers prend la première place (77.5 pour cent). Une part notoire de l'eau sert à l'irrigation. L'eau d'irrigation représente entre 60 et 70 pour cent de l'eau non traitée, captée par forage ou retenue dans des réservoirs.

À Maurice, ce sont les facteurs saisonniers qui déterminent l'approvisionnement en eau. En temps normal, 87 pour cent des ménages ont accès à l'eau 24 heures sur 24. Pour les autres, la disponibilité varie de 10 à 18 heures. L'approvisionnement est en revanche

© BAfD/OCDE 2007

Tableau 4 - Consommation d'eau traitée par catégorie d'usagers (en pourcentage)

Catégorie d'usagers	Part de l'eau consommée
Particuliers	77.5
Administrations	5.5
Usages commerciaux	6.3
Hôtels	4.0
Industrie	5.2
Agriculture	1.5

Source : Central Water Authority.

http://*dx.doi.org/10.1787/636876572620*

rationné pendant la saison sèche, qui se prolonge normalement de mai à novembre, et il n'est assuré qu'une dizaine d'heures par jour dans certaines régions. Cependant, en raison des changements climatiques, la saison sèche dure désormais jusqu'en décembre, une nouvelle contrainte sur l'alimentation en eau.

L'eau distribuée dans les foyers est généralement propre à la consommation sur tout le territoire. Pour y veiller, la CWA dispose de deux laboratoires entièrement équipés, conformes aux normes de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le ministère de la Santé contrôle régulièrement la qualité de l'eau destinée à la consommation.

A 9.95 roupies mauriciennes (0.30 dollar) le mètre cube, soit moins de 0.01 roupie (0.0003 dollar) le litre, l'eau est très bon marché. Le prix moyen de l'eau destinée aux particuliers est encore inférieur, à 5 roupies (0.15 dollar) le mètre cube. Ce tarif, subventionné à près de 75 pour cent, n'est possible que grâce à un système de subventions croisées. L'État achète l'eau au prix de 17 roupies (0.51 dollar) le mètre cube. Le mètre cube d'eau est facturé 16 roupies (0.48 dollar) aux usagers commerciaux privés, 29 roupies (0.87 dollar) aux hôtels et 7 roupies (0.21 dollar) aux maraîchers. Les utilisateurs d'eaux de forages sont soumis à une autorisation et doivent payer leur eau 0.50 roupie (0.015 dollar) le mètre cube. Le délai de raccordement des ménages au réseau d'adduction est de 15 jours au maximum. Le tarif de l'eau est revalorisé tous les cinq ans, à l'initiative du ministère des Services publics.

Une partie de la consommation d'eau (environ 47 pour cent) n'est pas comptabilisée, et n'est donc pas facturée. Certains usagers, tels les pompiers, disposent d'un accès libre à l'eau et consomment de 5 à 6 pour cent des volumes disponibles. Cependant, 35 pour cent de cette consommation non comptabilisée résultent de captages illicites et 7 pour cent de fuites sur des canalisations anciennes (de plus de 50 ans). Les autorités ont néanmoins pris des mesures pour ramener à 25 pour cent la part de la consommation non comptabilisée.

Sur les 20 dernières années, la CWA a investi 350 millions de roupies (10.47 millions de dollars) en moyenne par an dans l'eau et les infrastructures hydroliques afin de préserver la régularité de l'approvisionnement dans le pays. Elle s'attache à mobiliser l'eau des sources souterraines et de surface, à étendre le réseau d'adduction et à augmenter la capacité de stockage et de traitement.

La WRU (unité des ressources en eau) prévoit de financer de nouveaux projets, tel le barrage de Bagatelle, pour assurer l'approvisionnement en eau de la capitale, notamment pendant la saison sèche. Le barrage de Chamarel desservira de son côté la côte ouest. Ces investissements sont estimés à 10 millions de dollars au total. La CWA finance ses projets en recourant à des emprunts auprès du groupe de la Banque africaine de développement (BAfD), de la Banque européenne d'investissement (BEI), du Kuwait Fund, de la Caisse française de développement (CFD), du Saudi Fund et de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (Badea).

Le secteur de l'eau se heurte à plusieurs difficultés. Tout d'abord, la CWA doit trouver le moyen de ramener la part de la consommation d'eau non facturée de 47 à 25 pour cent. Elle a pour ce faire élaboré un plan

© BAfD/OCDE 2007

d'action et un projet pour la période 2007-11, chiffré à 890 millions de roupies (26.69 millions de dollars), afin de remplacer les vieilles canalisations et les anciens compteurs. Une brigade spéciale a été chargée de lutter contre les chapardages. La CWA doit ensuite récupérer davantage d'eaux de surface en investissant dans de grands projets tels les barrages. En effet, en raison de la forte demande, Maurice a atteint les limites actuelles de l'exploitation des eaux souterraines. Plusieurs programmes d'exploration de la nappe phréatique sont lancés dans toute l'île.

Selon le Rapport mondial sur le développement humain du Programme des Nations unies pour le développement (Pnud), Maurice se trouve déjà dans une situation de stress hydrique, car il affiche un approvisionnement en eau de 1 083 mètres cubes par personne et par an (sur la base de la population effective), ce qui est inférieur à la norme de 1 700 mètres cubes par personne et par an. Selon ce même document, Maurice devrait connaître une pénurie d'eau d'ici 2020, date à laquelle l'approvisionnement devrait s'établir à 974 mètres cubes par personne et par an (sur la base d'une population projetée à 1 335 000 habitants). Bien que ces chiffres se prêtent à plusieurs interprétations, ils donnent une idée des problèmes auxquels Maurice risque d'être confronté à l'avenir. Certaines statistiques, qui tendent à corroborer cette tendance, montrent un recul de 8 pour cent des ressources hydriques disponibles depuis 30 ans. La WRU élabore donc des projets visant à mobiliser des ressources supplémentaires. La CWA doit en outre renforcer ses capacités et évoluer au même rythme que la technologie. Afin d'encourager la formation, elle consacre 1 pour cent de ses investissements à la formation aux compétences.

Par ailleurs, près de 99.9 pour cent des habitants disposent d'une installation sanitaire correcte à domicile, à la ville comme à la campagne. En revanche, 25 pour cent des ménages seulement sont raccordés à un service de traitement des eaux usées. Le traitement des effluents liquides relève de la régie des eaux usées (WMA), entité créée dans un cadre législatif. Elle est principalement chargée de la collecte, du traitement et de l'évacuation des eaux usées, sous l'égide du ministère des Services publics.

Chaque ménage est raccordé au réseau de tout-à-l'égout quand il existe. Les familles raccordées reçoivent une facture indexée sur la facture correspondant à leur consommation d'eau. L'État s'est engagé à dépenser 6 milliards de roupies sur les six prochaines années afin de parvenir au raccordement de 50 pour cent des ménages.

Contexte politique et développement des ressources humaines

Depuis son indépendance en 1968, Maurice est une démocratie stable qui organise régulièrement des élections multipartites, et où la liberté de la presse, l'état de droit et les droits de l'homme sont respectés. Le chef de l'État est le président, élu pour cinq ans par l'Assemblée nationale, la chambre unique du parlement. L'Assemblée nationale compte 62 membres élus au suffrage universel auxquels s'ajoutent 4 à 8 parlementaires désignés parmi les « meilleurs perdants » des élections, afin que soient représentées les minorités ethniques. Le chef du gouvernement est le Premier ministre, qui préside le conseil des ministres. Les dernières élections législatives ont eu lieu le 3 juillet 2005 dans les 20 circonscriptions de l'île principale ainsi que dans l'île de Rodrigues. Les observateurs internationaux ont considéré que ce scrutin s'était déroulé de manière libre et régulière. Le parti travailliste, la principale formation de l'Alliance sociale, a remporté une large majorité au Parlement. Cette majorité a aidé le gouvernement à instaurer les réformes économiques audacieuses et radicales qui ont été inscrites dans le budget 2006/07, présenté en juin 2006. Ces mesures comportent toutefois une hausse d'impôts controversée et prévoient la suppression des subventions sur le riz, la farine et d'autres produits de base.

Même si Maurice a été classé parmi les pays les moins corrompus d'Afrique dans l'Indice 2005 de perception de la corruption de *Transparency International*, on y relève une progression de l'incidence de la corruption depuis quelques années. Les autorités ont donc réaffirmé leur volonté de lutter contre ce fléau. Une loi, votée en septembre 2005, prévoit de réformer les pratiques et la gestion de la commission indépendante contre la

© BAfD/OCDE 2007

corruption (*Independent Commission Against Corruption* – ICAC). Cependant, il faut encore prendre des mesures pour répondre aux questions soulevées dans le rapport du directeur de l'audit des finances publiques pour 2004/05, publié en novembre 2005, et qui critique sévèrement la gestion des deniers publics. Cette passivité porte durement atteinte à la crédibilité du gouvernement et laisse planer un doute sur sa détermination à lutter contre la corruption.

Sur le plan des relations régionales, Maurice continuera de participer aux négociations avec l'UE en vue de la conclusion d'un accord de libre échange pour les membres de la CDAA avant l'expiration en 2020 des accords de Cotonou. Le pays va également poursuivre les pourparlers avec l'Inde en vue d'un « Accord complet de partenariat et de coopération économique » destiné à consolider les excellentes relations entre les deux pays. Maurice pourrait toutefois être contraint d'accepter une révision de la très avantageuse clause prévue dans cet accord évitant la double imposition. Les autorités vont également s'efforcer de développer les relations avec la Chine.

Sur le plan de la gouvernance démocratique, Maurice a réalisé de grandes avancées dans la promotion de la protection des droits de l'homme depuis son indépendance. En 2005, le pays a lancé sa Stratégie nationale pour les droits de l'homme. Maurice s'est doté de plusieurs organismes nationaux compétents dans ce domaine : la Commission nationale des droits de l'homme, un médiateur, ainsi qu'un Bureau du médiateur pour l'enfance. Le pays a ratifié les principaux instruments internationaux de protection des droits de l'homme proposés par les Nations unies, à l'exception de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Néanmoins, il n'a toujours pas ratifié le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ni le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ni la Convention relative aux droits de l'enfant.

L'approche intégrée de l'égalité entre hommes et femmes bénéficie actuellement d'une nouvelle impulsion. En août 2005, en collaboration avec le Pnud et l'Organisation internationale du travail (OIT), Maurice a lancé un programme triennal d'instauration de la parité des genres et de promotion de la femme (*Capacity Building for Gender Equality and Empowerment of Women)*. Ce programme vise à créer un environnement propice au développement d'une politique, d'une législation et de mécanismes financiers et économiques de nature à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans les sphères sociale, économique et politique, et à favoriser l'émancipation des femmes. Jusqu'ici, le pays a réussi à accroître de manière substantielle la représentation des femmes au parlement. Seize des candidats présentés par les grandes formations politiques aux élections législatives de juillet 2005 étaient des femmes, et 12 d'entre elles ont été élues (11 directement et une au bénéfice du système des « meilleurs perdants »). De 5.7 pour cent, soit 4 femmes, lors de la législature précédente, la proportion de femmes siégeant au parlement est ainsi passée à 17.1 pour cent.

Bien que Maurice ait réalisé des avancées non négligeables sur la voie des OMD, le pays doit encore surmonter plusieurs obstacles, et notamment résorber des poches de pauvreté dans un environnement économique souffrant de l'insuffisance des créations d'emplois. Bien qu'aucun seuil national de pauvreté n'ait été arrêté, on estime que quelque 12 pour cent de la population vivent dans la pauvreté. Cette proportion est bien plus élevée pour Rodrigues, où 37.5 pour cent des habitants sont pauvres. Les pouvoirs publics peuvent obtenir des progrès significatifs dans la lutte contre la pauvreté en favorisant la participation et la cohésion sociales et en procurant une qualité de vie satisfaisante à tous les citoyens. Il faut pour cela encourager la participation des femmes aux processus de décision économique et politique. Les mesures spéciales annoncées dans le budget 2006/07, visant à démocratiser l'économie, devraient améliorer la participation et la cohésion sociales grâce à un programme de promotion, intitulé *Empowerment Programme*. Ce programme est doté d'un budget de 5 milliards de roupies mauriciennes (150 millions de dollars) sur 5 ans, ce qui constitue un pas dans la bonne direction. Il va s'attacher à favoriser la promotion des travailleurs et à libérer des terrains pour les logements sociaux et les petites entreprises. Il

© BAfD/OCDE 2007

apportera aussi un soutien financier et technique aux petites et moyennes entreprises.

Le chemin parcouru en direction des OMD, tel qu'attesté par le rapport d'avancement de 2003 (le plus récent disponible), montre que Maurice a réalisé des progrès importants dans le secteur social. L'école primaire y est désormais gratuite et obligatoire. Les garçons comme les filles ont la possibilité de fréquenter l'école primaire et les ratios d'inscription en témoignent. Maurice a donc atteint la cible de l'accès universel à l'enseignement primaire. Le taux de mortalité maternelle a également reculé, et s'établit aujourd'hui à un niveau comparable à celui des pays développés. Cette cible a été atteinte dès 2000. Des investissements dans le secteur de la santé devraient empêcher que ce ratio ne se détériore d'ici 2015. L'objectif relatif à la mortalité infantile est, lui aussi, en bonne voie d'être atteint compte tenu des taux peu élevés observés ces dernières années.

Le VIH/Sida ne constitue pas un problème de premier plan à Maurice. Néanmoins, une augmentation des nouveaux cas a récemment été rapportée, ce qui préoccupe les pouvoirs publics. Ces derniers ont donc accentué leur campagne de sensibilisation et veillent à ce que les personnes contaminées soient correctement soignées et accompagnées. Le taux de prévalence au VIH/Sida dans la population adulte âgée de 15 à 49 ans a été estimé à 0.6 pour cent en 2005. Le pays compterait moins de 1 000 femmes de 15 à 49 ans contaminées par le virus.

© BAfD/OCDE 2007